RCS : ORLEANS
Code greffe : 4502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00369
Numéro SIREN : 495 289 159
Nom ou dénomination : ABCLIM CONCEPT

Ce dépôt a été enregistré le 03/03/2021 sous le numéro de dépôt 1756

ABCLIM CONCEPT
Société A Responsabilité Limitée au capital de 45 000 €
Siège social : 19 rue Bernard PALISSY
45140 – SAINT JEAN DE LA RUELLE
RCS ORLEANS B 495 289 159
-----000-----

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES DU 31 DECEMBRE 2020

L'AN DEUX MIL VINGT,
Le trente-et-un Décembre à quatorze heures,

Les associés de la Société ABCLIM CONCEPT, Société A Responsabilité Limitée au capital de 45 000 €, se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Extraordinaire, sur la convocation faite conformément aux dispositions en vigueur.

La feuille de présence est émargée en entrant en séance. Celle-ci indique que sont présents ou représentés :

Daniel FERNANDES, DEUX CENTS parts numérotées de 1 à 200	200 parts
Gérald COURAPIED, DEUX CENTS parts numérotées de 701 à 900	200 parts
SAS GROUPE VERTICE, SIX CENTS parts numérotées de 201 à 700 et de 901 à 1 000	600 parts
Total des parts formant le capital social :	1 000 parts

L'Assemblée est présidée par M. FERNANDES, co-Gérant Associé.

Monsieur le Président constate en conséquence que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus des trois quarts du capital social.

Il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire de la lettre de convocation adressée à chaque associé,
- la feuille de présence de l'Assemblée,
- le projet des résolutions,
- les statuts de la société.

Monsieur le Président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- démission d'un co-Gérant,
- questions diverses.

Puis, Monsieur le Président ouvre les débats sur les questions à l'ordre du jour et différentes explications sont échangées entre les membres de l'Assemblée.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte de la démission, pour convenance personnelle, de M. Gérald COURAPIED de son poste de co-Gérant, à compter de ce jour, agréée cette démission.

L'Assemblée Générale le remercie aussi bien pour sa gestion que pour le dévouement dont il a fait preuve tout au long de son mandat.

L'Assemblée Générale décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur du présent à l'effet de procéder à toutes les formalités nécessitées par les résolutions ci-dessus.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à quatorze heures trente minutes.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance.

La Gérance

